



Fiche conseil sur les médicaments

Propamidine (Brolene®)

Anti-infectieux ophthalmique

À quoi sert ce médicament ?

Il sert à traiter une infection de l'œil causée par un parasite (acanthamoeba).

Quand et comment prendre votre médicament ?

Ce sont des gouttes ophthalmiques à administrer plusieurs fois par jour, à intervalle régulier, selon les indications du médecin. Le traitement doit être poursuivi pendant toute la durée prescrite même si vous vous sentez mieux après quelques jours sinon l'infection risque de revenir.

Quels sont les principaux effets secondaires ?

- Vision brouillée
- Picotements dans l'œil
- Sensation de brûlure légère à l'œil.

Considérations spéciales ?

- Vous ne pouvez porter de lentilles cornéennes tant que l'infection ne sera pas complètement guérie.

Conservation

- Conservez ce médicament à la température ambiante à l'abri de la chaleur, de l'humidité et de la lumière.
- **Une fois ouverte, la bouteille peut être conservée jusqu'à 28 jours maximum.** Toute portion inutilisée doit être détruite par la suite et vous devez contacter la pharmacie de l'hôpital pour un nouveau service de médicament.

Avisez votre médecin...

- Si votre vision se détériore

Ce médicament n'est pas commercialisé au Canada. C'est pourquoi un pharmacien de l'hôpital fait les démarches auprès de Santé Canada et de votre médecin pour l'obtenir pour vous.

Pour faire préparer votre médicament, avisez 48 h à l'avance:

Du lundi au vendredi : 8 h00 à 16 h30 (boîte vocale en dehors de ces heures)

Tél. : (514) 252-3400 poste 6123